

ACTION URGENTE

LE « MOINE MULTIMÉDIA » INculpÉ DE CHARGES INJUSTIFIÉES
Loun Sovath, moine bouddhiste cambodgien et défenseur des droits humains surnommé le « moine multimédia », est inculpé d'« incitation », une charge sans fondement. S'il est déclaré coupable, il encourt jusqu'à deux ans d'emprisonnement et une lourde amende. S'il est incarcéré, Amnesty International le considérera comme un prisonnier d'opinion.

L'audience, fixée au 25 novembre devant le tribunal municipal de Phnom Penh, s'inscrit dans le cadre d'un dispositif complexe et durable, qui a débuté en novembre 2011, visant à engager des poursuites judiciaires à l'encontre de **Loun Sovath**. Il est inculpé d'incitation à commettre un crime grave au titre de l'article 495 du Code pénal cambodgien, pour avoir participé à des manifestations pacifiques contre les expulsions forcées menées à Chi Kreng, dans la province de Siem Reap, et au lac Boeung Kak, à Phnom Penh. Les autorités ont tout d'abord tenté d'établir un lien entre Loun Sovath et une affaire intentée contre une personne qualifiée de « terroriste » par le gouvernement et installée aux États-Unis. Un procès s'est déroulé en août 2012, en l'absence des deux hommes. Le juge a ordonné qu'ils soient poursuivis séparément et a déclaré que les preuves présentées contre Loun Sovath n'étaient pas suffisantes pour le condamner. Contre toute attente, l'affaire a été rouverte.

Défenseur des droits humains bien connu, Loun Sovath soutient les communautés touchées par les conflits fonciers et les expulsions forcées au Cambodge. Surnommé le « moine multimédia », il filme en vidéo les communautés victimes de conflits fonciers et d'expulsions forcées et affiche son soutien aux militants qui sont jugés et incarcérés pour avoir voulu défendre leurs droits sans violence. Il utilise ses vidéos, ainsi que ses poèmes et chansons, pour alerter sur les violations des droits humains au Cambodge – ce qui lui vaut d'être harcelé, menacé de mort, insulté et agressé, et d'être menacé d'emprisonnement.

Loun Sovath a reçu plusieurs récompenses pour son travail, notamment le prix Martin Ennals pour les droits de l'homme en octobre 2012. S'il est déclaré coupable des accusations injustifiées portées à son encontre à titre de représailles pour l'exercice légal de ses droits fondamentaux, Amnesty International le considérera comme un prisonnier d'opinion.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en khmer ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités d'abandonner les charges injustifiées portées à l'encontre de Loun Sovath, et insistez sur le fait que s'il est déclaré coupable, Amnesty International le considérera comme un prisonnier d'opinion et demandera sa libération immédiate et inconditionnelle ;
- invitez-les à cesser de harceler Loun Sovath et les défenseurs des droits humains, et à leur permettre de mener leurs activités pacifiques sans craindre d'être poursuivis en justice, menacés ou intimidés.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 1^{er} JANVIER 2015 À :

Vice-Premier ministre et Ministre de l'Intérieur

Sar Kheng
 #75 Norodom Blvd
 Khan Chamkarmon
 Phnom Penh, Cambodge
 Fax : + 855 23 880 624
 Courriel : moi@interior.gov.kh

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Ministre,

Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale

Hor Nam Hong
 No. 3 Samdech Hun Sen Street
 Khan Chamcar Mon
 Phnom Penh, Cambodge
 Fax : + 855 23 216 141
 Courriel : mfaic@mfa.gov.kh

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Cambodge dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

LE « MOINE MULTIMÉDIA » INCULPÉ DE CHARGES INJUSTIFIÉES

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le procès du vénérable Loun Sovath fait suite au procès sommaire de 11 défenseurs du droit au logement dans l'affaire du lac Boeung Kak, qui s'est déroulé dans la semaine du 10 novembre 2014. Arrêtés pour avoir pris part à des manifestations pacifiques, ils ont été jugés sommairement et condamnés à un an de prison, assorti d'une amende de 400 euros. Parallèlement, les arrestations d'opposants politiques se poursuivent : 17 se trouvent actuellement en détention provisoire ou en liberté sous caution, accusés d'avoir organisé ou pris part à une « insurrection » en participant à une manifestation au mois de juillet qui a dégénéré en affrontements avec les forces de sécurité du district.

Loun Sovath a commencé à se mobiliser et à mener des actions pacifiques en 2009, lorsque des expulsions forcées ont eu lieu dans son village natal de Chi Kreng, dans la province de Siem Reap. Environ 175 familles, dont son frère et ses neveux, ont été expulsées de force des terres qui leur procuraient leur nourriture et assuraient leur subsistance depuis les années 1980. La police a ouvert le feu et blessé quatre villageois durant l'opération. Le moine Loun Sovath, qui n'était pas présent sur les lieux, a recueilli des images vidéo auprès de personnes qui avaient filmé la scène sur leurs portables. Il a lui-même filmé la suite des événements, à savoir les personnes qui s'étaient fait tirer dessus et les blessés, dont des membres de sa propre famille.

Des milliers de personnes ont été expulsées de force des rives et des environs du lac Boeung Kak, à Phnom Penh, depuis 2007, époque à laquelle le terrain a été loué à une entreprise pour qu'elle y réalise des projets immobiliers. En août 2011, le Premier ministre a alloué 12,44 hectares aux quelque 900 familles restantes pour qu'elles y construisent leurs maisons. Si la plupart des familles ont maintenant reçu un titre de propriété foncière, le mouvement de protestation s'est poursuivi en faveur des dizaines de familles exclues du dispositif. Par ailleurs, l'ancien lac a été comblé avec du sable, ce qui provoque de graves inondations dans le quartier pendant les périodes de fortes pluies.

Nom : Loun Sovath
Homme

AU 294/14, ASA 23/008/2014, 20 novembre 2014